

PRO NOVIODUNO

NYON

Hier
Aujourd'hui
Demain

RESEAU ROUTIER - SYNTHESE



ACCESSIBILITE AU CENTRE-VILLE

1 OFFRE EN STATIONNEMENT IMPORTANTE - **BONNE ACCESSIBILITE**

2) RESEAU ROUTIER :

NORD-OUEST :
5 radiales desservent
le centre-ville

SUD-EST :
Une seule radiale
sinueuse et étroite
(rue de la Porcelaine)



**BONNE
ACCESSIBILITE**

**ACCESSIBILITE
DIFFICILE**

UN TRAFIC D'ECHANGES
IMPORTANT TRAVERSANT LA VILLE

TRAFIC PARTIELLEMENT
DEVIE AU NORD DES VOIES OFF.

PROBLEMES DE NUISANCES (air + bruit) :

- non respect de la législation environnementale sur les grands axes routiers chargés (notamment la rue Blanche et le centre-ville)

⇒ ASSAINISSEMENT A ENTREPRENDRE

SECTEUR DES RIVES :

En période touristique, fortes perturbations liées :

- au trafic de transit touristique sur la RC 1 : en juillet, le trafic sur la RC 1 augmente d'environ 30% par rapport à la moyenne annuelle
- à une offre en stationnement insuffisante

PROBLEMES DE SECURITE :

- vitesses non respectées, trajectoires piétonnes
- limitation des vitesses inadaptée au contexte



COMMUNE DE NYON

PLAN DIRECTEUR DES CIRCULATIONS

8°30' 62 - CE/TA/Bp - 03.07.97

MARS 1999

FIGURE N° 16

Page de couverture :

Extrait du Plan directeur communal:

Un réseau important de routes cantonales permet une bonne accessibilité au centre-ville par le Nord-Ouest. Cette accessibilité est par contre nettement moins favorable au Sud des voies CFF...

Les problèmes qui en découlent sont en premier lieu d'ordre environnemental...

Le billet de votre Président

Dans cette édition du bulletin, nous aimerions aborder, sous deux angles différents, l'évolution de notre environnement urbain.

Le premier est actuel et va, au moyen d'un questionnaire-type, interroger les architectes sur leurs réalisations récentes. Il pourra s'agir de construction nouvelle et représentative, ou de rénovation de bâtiments classés.

La reproductibilité des questions devrait permettre de mieux comparer les démarches de ceux qui façonnent notre décor quotidien.

La seconde nous a amenés à nous pencher sur notre urbanisme futur qui se définit dans le nouveau plan directeur communal.

Celui-ci engage notre avenir à long terme, car il trace les lignes de notre développement jusqu'à l'an 2025 et 25'000 habitants.

Cette réflexion sur le plan directeur ne peut être complète, mais elle a pour but d'attirer l'attention de tous sur des projections contraignantes pour notre environnement.

Il est bien clair que vos remarques sur ces deux aspects sont indispensables pour leur donner tout leur poids et que votre participation à cette réflexion est notre espoir le plus évident.

Philippe Glasson

• QUELQUES RÉFLÉXIONS SUR LE PLAN DIRECTEUR...

Il nous a semblé nécessaire pour une association de défense du patrimoine et de l'environnement, de nous pencher sur le nouveau plan directeur de la ville de Nyon. Ce volumineux document d'un poids respectable (1,3 kg pour la petite histoire...) engage en effet partiellement l'avenir de notre cité.

Certes, les plans directeurs précédents n'ont pas vu l'intégralité de leur teneur appliquée, mais ils influencent beaucoup les options futures à prendre par nos autorités. Nous ne pouvons donc rester insensibles au contenu du nouveau plan, même s'il convient d'en relativiser l'application.

Logiquement, le premier axe de notre analyse porte sur le patrimoine historique de la vieille ville. Les commentaires inclus dans le document se plaisent à souligner son importance et sa cohérence et prônent sa préservation.

Cependant, la découverte de l'amphithéâtre n'est nulle part mentionnée et n'est, de ce fait, pas incorporée dans les schémas futurs d'accès et de circulation.

Bien que la mise à jour de ce site d'importance nationale soit récente, il semble difficile de considérer ce plan directeur comme déjà obsolète sur un point aussi important. Les centres de gravité de la ville historique vont être fondamentalement modifiés par sa mise en valeur et ceci, quel que soit le résultat des concours actuels.

Le recensement architectural, qui sert de base à la réflexion sur le futur, date de 1978-1979. Il est donc relativement ancien et il ne prend pas en compte le patrimoine architectural du XIX^e et du début du XX^e siècle. Cette lacune fait passer sous silence de nombreux témoignages plastiques (les immeubles de la Promenade du Jura, la boulonnerie Kocher, les villas du Ch. Usteri, le garage du Centre à l'avenue Viollier 2, par exemple) qui devraient être préservés pour les générations futures. Ce recensement pourrait même s'étendre aux bâtiments de l'immédiat après-guerre. Il nous semble donc nécessaire d'envisager un aggiornamento de ce recensement à la lumière de nos concepts actuels.

Ce recensement permettrait de relever l'importance du bâti contigu qui structure le centre ville. Certains éléments ont une valeur mineure s'ils

sont pris isolément, mais prennent un poids certain dans leur appartenance à un ensemble. Le plan directeur devrait, sous une forme ou sous une autre, promouvoir la contiguïté au centre ville, afin de lui donner tout son sens.

Deuxièmement, le centre ville doit promouvoir son esthétique, mais il doit aussi vivre !

Cette vie est faite de diversité et d'activités mixtes et surtout d'activité économique. Celle-ci se meurt actuellement et les magasins ferment pour mieux essaimer dans les périphéries. L'animation commerciale devrait donc trouver sa place dans ce plan directeur qui ne devrait pas se contenter des problèmes de parking ou de circulation comme unique alibi de la promotion commerciale.

Les efforts désespérés des petits commerçants pour maintenir en réanimation le centre ville doivent pouvoir s'appuyer sur des perspectives de développement issues de ce plan directeur. Le désespoir des petits commerçants ne sera qu'accentué par l'augmentation des surfaces commerciales périphériques (en particulier le quadruplement du centre Brico-loisirs de la Migros), alors que cette augmentation de surfaces n'est pas mentionnée dans ce plan directeur.

La plus grande partie de celui-ci est consacrée aux problèmes de circulation. Ceux-ci sont abordés principalement sur les questions des grands flux. Il n'est cependant pas défini si l'avenir du centre-ville pourrait être piétonnier ou non, ce qui nous semble une option fondamentale, ni défini les accessibilités au centre ville en fonction des parkings. La très récente nouvelle conception des parkings payants nous semble déjà en contradiction avec le nouveau plan directeur sur de nombreux aspects. Le plan directeur a déjà vieilli, sur ce point aussi, avant d'être né.

Il existe aussi une grande lacune sur la définition d'une politique des espaces verts. Il apparaît que l'intérêt pour le goudron est beaucoup plus important que celui pour les arbres et la verdure. Il ne peut y avoir une politique de la voiture sans son contrepoids qu'est la nature. L'intégration de ces deux éléments représente la seule chance d'harmonie de notre futur développement.

A l'absence d'une vision verte, s'ajoute l'absence d'une politique d'implantation des équipements scolaires en fonction des nouveaux plans de quartier, des axes routiers et aussi des espaces verts. La conception de nouveaux équipements scolaires se doit de tenir compte de ces réalités tangibles.

Notre ambition n'est pas d'avoir été exhaustif sur l'analyse de ce document, mais nous voudrions faire deux remarques de conclusion.

La première tient au fait qu'il ne s'y trouve que très peu d'idées nouvelles sur de grands problèmes comme par exemple, le passage nord-sud, les espaces verts et les parkings du centre commercial-ville.

La deuxième concerne l'accès très difficile à ce document important. Ceci a été mis en exergue par le service d'aménagement du territoire, une commission du conseil communal et tous ceux qui ont voulu s'y plonger. On peut considérer que cette difficulté de lecture est liée à l'absence de grandes idées nouvelles et de souffle politique qui ensable ce projet dans un dédale de détails technocratiques. Des idées fortes apporteraient la clarté.

Ces conclusions débouchent sur deux inquiétudes majeures:

Quelle utilisation réelle va-t-on faire de ces principes ?

Est-ce que le plan directeur ne va pas servir d'alibi pour refuser de nouvelles idées ou de nouvelles options ?

Nous resterons très attentifs à l'avenir de ce gros bébé brouillon.

Philippe Glasson
Président

• DIALOGUE AVEC LES ARCHITECTES

Dans son désir de mieux vous faire connaître les rénovations ou constructions entreprises ces derniers temps dans notre ville, nous avons décidé de contacter les architectes responsables des travaux de bâtiments que vous avez déjà vus; rénové pour la Ferme du Manoir ou que vous pourrez voir bientôt dans sa version définitive, tel le futur Hôtel à Rive 69.

Nous leur avons demandé de répondre à un certain nombre de questions, que nous avons classées dans un questionnaire-type, pour nous permettre de mieux comprendre et apprécier leur démarche. MM. Z'graggen (Ferme du Manoir) et Zamarbide (Rive 69) ont bien voulu se plier à ce premier exercice et nous les en remercions chaleureusement.

Nous vous livrons donc ci-après leurs réponses :

• FERME DU MANOIR

Rénovation Atelier ADN, M. Z'graggen, Grand'Rue 37 à Nyon



1. CONCEPTION DU PROJET

. Quels ont été les principaux motifs de l'acceptation de ce mandat ?

M. Zraggen :

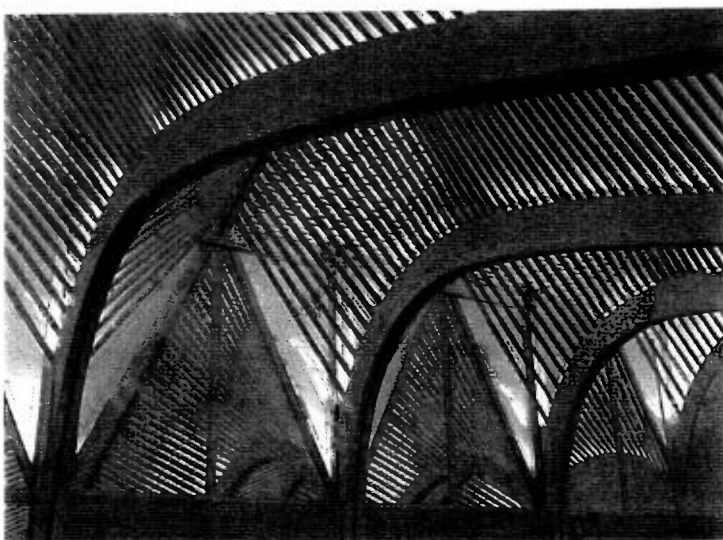
Le défi de réussir la réaffectation d'un bâtiment protégé.

. Quel était le challenge personnel ou global de cette réalisation ?

Marier les rajouts modernes liés au changement d'affectation avec le patrimoine donné;

Par exemple :

- Créer une nouvelle charpente respectant la silhouette du toit à croupe, mais sans appui dans la salle.



*Nouvelle
charpente
détail*

- Façade de rehaussement conçue comme apport de lumière dans une ancienne grange à l'origine sombre.

- Porte moderne axée sur la nouvelle charpente, mais respectant le plein cintre de la porte de grange traditionnelle.

. Quelle est l'importance du contexte historique dans cette réalisation

La qualité historique du bâtiment d'origine a conduit à restaurer l'ancien maintenu sans intervention moderne: ainsi les anciens murs sont préservés d'installations techniques modernes (électricité,

ventilation, chauffage, éclairage, correction acoustique, informatique) qui sont concentrées dans les structures modernes (sols, plafonds, charpente, paravents).

Les anciens murs ne sont pas redressés et restent dans leur géométrie d'origine, en contraste avec les éléments modernes orthogonaux.

. Existait-il suffisamment d'informations sur l'historique du bâtiment
Oui

. Ces informations ont-elles changé votre conception du bâtiment ?
Oui, par exemple, l'élimination de rajouts sans intérêt historique comme le garage et des fenêtres récentes.

. Comment a-t-il été possible d'intégrer votre propre conception dans ce contexte préexistant ?
Cf réponses précédentes.

. Des contraintes écologiques ou non historiques ont-elles joué un rôle dans l'exécution de ce projet ?
Oui, dans le sens où il a fallu arbitrer des choix énergétiques avec des exigences historiques.

. Quelle est la liberté d'intervention lors de la réalisation d'un tel mandat ?
Faible, mais élargie dans le cas particulier par la nécessité de changer la toiture.

2. ASPECTS PRATIQUES

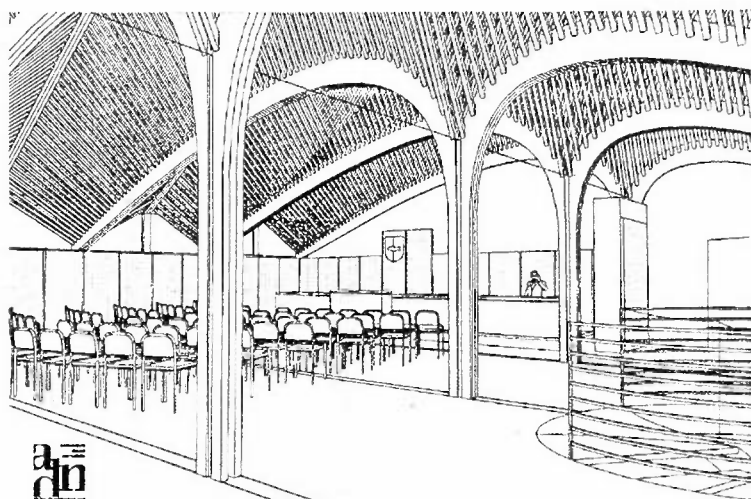
. Lors de la réalisation du chantier, y a-t-il eu des surprises, des changements de cap ?
Oui, notamment la découverte d'une chaussée romaine en très bon état lors de la creuse du sous-sol.

3. JUGEMENT

. Quel jugement final portez-vous sur cette réalisation ?

Je suis fier du résultat, mais le capharnaüm créé dans la grande salle par le nouvel arrangement mobilier me fait honte.

Il est désolant que notre législatif, chargé au niveau communal de réfléchir et de définir le futur de notre ville, fasse preuve ici d'une absence totale de vista en ne réussissant pas à s'affranchir de l'orientation de salle à laquelle il était habitué dans le château, orientation que tous les critères modernes proscrivent.



PERSPECTIVE SALLE DU CONSEIL COMMUNAL
■ VUE DEPUIS LE FOYER

F.- J. Z'graggen

- **PROJET DE CONSTRUCTION - RUE DE RIVE 69**
Atelier d'architecture DHZ, M. Zamarbide, Rue Boissonnas 20, Genève



*La Maison de Némus, Rive 69, début du siècle
Les quais ne sont pas encore construits...*

1. CONCEPTION DU PROJET

. Quels ont été les principaux motifs de l'acceptation de ce mandat ?

A travers ce mandat, une occasion unique nous était donnée de mener une réflexion entre architecture contemporaine et contexte historique. C'est un exercice délicat mais nécessaire dans notre culture contemporaine. Comment faire face à l'« actualisation » des quartiers historiques sans les défigurer ? Comment éviter la disneyfication dangereuse qu'entraînent le pastiche et le mimétisme ? Nous avons étudié maints exemples barcelonais, où la totalité du « quartier gothique » est en pleine mutation, ainsi que des nombreux exemples suisses où le respect du contexte paysager est souvent l'un des critères de projet principaux.

. Quel était le challenge personnel ou global de cette réalisation ?

Nous savions dès le départ que la tâche n'était pas facile. Qu'il fallait dialoguer non seulement avec le contexte architectural et « urbain » du quartier de Rive, mais qu'il fallait aussi marier les volontés des

nombreux interlocuteurs (notre client, la ville de Nyon, l'Etat de Vaud, diverses associations pour la protection du Patrimoine). Nous nous sommes immédiatement attachés à conceptualiser un projet qui porte en lui les marques de ces échanges. Un projet qui puisse prouver que l'architecture contemporaine peut et doit fonctionner au regard d'un plan partiel d'affectation qui respecte un lieu d'importance historique.

. Quelle est l'importance du contexte historique dans cette réalisation ?

Le quartier de Rive nous offre une lecture du passé précieuse. Nous avons beaucoup observé l'environnement urbain, de façon à proposer un projet qui soit la version contemporaine d'un tissu urbain tel que celui de Rive. Ce qui nous a fascinés dans ce tissu, c'est la fusion d'un ordre constructif rigoureux qui se reflète dans l'uniformité et l'homogénéité des façades, avec une grande liberté géométrique des volumes bâtis. Nous avons tenté d'intégrer dans un même projet ces deux aspects contradictoires : d'une part l'ordre, la régularité, la simplicité, d'autre part la désorientation, la complexité volumétrique.

. Existait-il suffisamment d'informations sur l'historique du bâtiment ?

Nous avons consulté les archives pour comprendre la logique constructive et compositive des façades. En effet nous avons pu reconstituer une bonne partie des façades du dernier îlot de Rive.

D'autre part l'analyse de l'évolution historique du parcellaire nous a permis de comprendre la logique typologique de l'îlot que nous avons intégré dans la conception du bâtiment.

Les documents que nous avons pu consulter étaient suffisants à ce niveau d'analyse.

. Ces informations ont-elles changé votre conception du bâtiment ?

Il est difficile d'être imperméable à un tel contexte. A partir de ce constat, il est évident que nous avons été influencés par les documents que nous avons pu consulter et compiler. La parcelle elle-même recèle toute une série d'interventions et de projets divers qui n'est pas négligable. L'ancien bâtiment, récemment démoli, était composé de plusieurs couches historiques. Tous ces éléments déterminent inmanquablement l'évolution du projet.

. Comment a-t-il été possible d'intégrer votre propre conception dans ce contexte préexistant ?

Voir plus haut

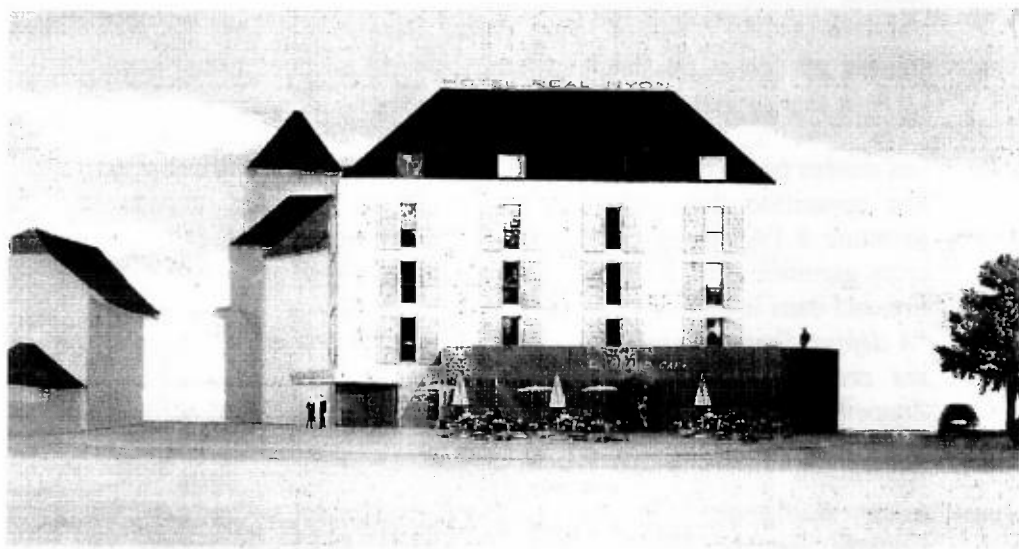
. Quelle est la liberté d'intervention lors de la réalisation d'un tel mandat ?

La notion de liberté dans le projet d'architecture est un sujet délicat. La plupart des architectes aiment les contraintes. Dans notre bureau, nous commençons tout projet par l'intégration et la juxtaposition de contraintes. Nous croyons que les bâtiments les plus intéressants sont ceux qui reflètent d'une façon ou d'une autre le processus décisionnel qui les a générés. Les contraintes nous obligent à être créatifs. C'est une caractéristique importante de notre métier qui nous différencie de pratiques plus individuelles comme l'art.

2. JUGEMENT

. Quel jugement portez-vous sur cette réalisation ?

Nous reposerons la question à M. Zamarbide...



• DANS LE SILLAGE DU "CIGARE VOLANT"...

L'appel contenu dans le numéro 25 de notre bulletin au sujet du Graf Zeppelin survolant le Château de Nyon a trouvé un écho de qualité.

Nous vous en donnons, comme promis, la synthèse, non sans remercier d'abord chaleureusement Mme Carine Bertola, conservatrice du Musée du Léman, M. Robert Cerruti et M. René Coullery pour leurs apports substantiels avec riche documentation. Nous savons donc maintenant que le Graf Zeppelin, de 1929 à 1934, survola la Suisse plus de 75 fois. Il se déplaça beaucoup en Europe. On le vit aussi au Brésil et à New-York.

A Genève, entre 1931 et 1932, il fut le témoin céleste de la construction de l'immeuble "La Clarté" conçu par Le Corbusier. Son passage à Genève, le 2 juillet 1931, coïncida avec une réception de l'Aéro-club suisse en l'honneur du célèbre Auguste Piccard.

Dans le numéro 26 de ce bulletin, nous avons reproduit un extrait de l'article dithyrambique paru dans le "Journal de Nyon" du 27 septembre 1929 sur le premier passage du Graf Zeppelin au-dessus de notre cité. Ce même papier nous apprend encore que le dirigeable survola ensuite le Palais de la Société des Nations, à Genève, accompagné de 4 avions; puis ce fut Berne et le Graf Zeppelin, passant au-dessus du Palais fédéral, "inclina sa poupe en signe de salut au gouvernement".

Les années passèrent et un autre dirigeable allemand, l'Hindenburg, fit son apparition dans notre espace aérien. Hitler avait imposé sa dictature à l'Allemagne et l'aéronef, sur son gouvernail, arborait la croix gammée. Au "Journal de Nyon", le ton avait changé. On peut lire ceci dans le numéro du 13 juillet 1934 :

"A défaut d'autre chose, et pour rappeler avec modestie ses dettes à ses créanciers, l'Allemagne promène à basse altitude le "Graf Zeppelin" dans les cieux étrangers.

Hier matin, le grand dirigeable planait à nouveau sur notre ville. Il existe, sauf erreur, dans les règlements de notre police aérienne, certains articles qui interdisent aux aéronefs le survol des agglomérations à basse altitude. Cette réglementation ferait-elle une

exception en faveur du "Graf Zeppelin" ? L'office aérien fédéral serait bien inspiré de faire connaître son point de vue à ce sujet".

Je me souviens aussi d'avoir entendu, à la table familiale, que les dirigeables allemands prenaient des photos à des fins d'espionnage. Ces propos devaient refléter une opinion assez répandue.

On sait ce qu'il advint de l'Hindenburg, à savoir le tragique incendie du 6 mai 1937 à Lakehurst, accident qui ne fut d'ailleurs pas le seul frappant les géants du ciel.

Leur carrière commerciale de luxueux paquebot de l'azur s'en trouva lourdement compromise et l'on ne devait plus construire que des dirigeables à but militaire, comme moyen de transport silencieux des troupes. A la fin de la dernière guerre mondiale, l'armée américaine possédait 134 engins de ce type.

Le dirigeable n'a cependant pas perdu tout avenir. "24 Heures", dans son numéro du 3 juillet 2000, relate le baptême de l'air du Zeppelin NT, sous le nom distinctif de Friedrichshafen. Mais ce ne sont plus les dimensions d'avant-guerre (Graf Zeppelin : longueur de 245 mètres, Zeppelin: 75 mètres seulement). Les dirigeables de cette nouvelle génération, bénéficiant de tous les acquis de la technique actuelle, auront vocation à la fois de tourisme et de "transport de machinerie lourde, là où il n'y a pas d'infrastructures terrestres, dans les pays en voie de développement ou dans le Grand Nord canadien".

Alors, qui sait, peut-être à nouveau dans les cieux nyonnais...

François Perret-Giovanna

• DE L'ASSE AU BOIRON



Piétonne la rue de la gare est très appréciée.

Domage qu'elle soit encore dangereusement traversée en son milieu par les voitures transitant de la Rue Perdtamps à la Rue de la Combe.

Celle-ci gagnerait aussi en tranquillité en devenant un cul de sac.



Le passage piétons traversant la Grand-Rue en face de la place du Marché n'a pas fini de déplaire.

Sa réalisation en gros pavés réveillait les voisins à chaque passage de voiture. Maintenant refait en peinture rouge et jaune criards, il nous agresse sur l'une des plus harmonieuse place de l'ancienne ville.



Les belles laurèlles ont été coupées au pied des escaliers du petit Perdtamps, laissant apparaître l'inesthétique édifice des WC publics.

Depuis quelques jours les jardiniers de la ville s'affairent à le "rhabiller"...

On a eu peur...



On l'appelle déjà "La Maison Prost".
Sise en bordure de l'Esplanade des Marronniers,
elle a reçu de son illustre nouveau propriétaire
une fraîcheur d'aspect qui nous ravit. Le goût le
meilleur nous offre des façades colorées en un
délicat jaune-primevère et l'accord se révèle
parfait avec l'immeuble contigu d'un autre style
et d'une autre époque.



Les colonnes romaines se tordent de honte à la
vue du gros cube qui se construit outre-Cordon.
Il n'y a, semble-t-il, plus de zones sensibles pour
le bétonnage; crise du logement oblige...!



Les chênes qu'on abat et les terrains qui
glissent...
Parfois Dame Nature fait ressurgir l'incurie
humaine et se venge sur les contribuables.

PRO NOVIODUNO *veille depuis 1922 à la sauvegarde du patrimoine artistique et historique de Nyon, ainsi qu'au développement harmonieux de la cité.*

PRO NOVIODUNO *organise des manifestations à caractère culturel telles que conférences, visites et excursions guidées et soutient les associations nyonnaises oeuvrant dans le développement culturel.*

PRO NOVIODUNO *maintient le contact avec ses membres grâce à son bulletin dont la diffusion élargie lui permet une information semi-publique sur son activité et ses prises de position.*

PRO NOVIODUNO *a besoin de votre soutien, chaque adhésion étant un apport précieux à notre action.*